Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502016-20251127-D2025_61-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2025 - 61**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***18 novembre 2025***

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept novembre *à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, *Maire*, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GILLET Isabelle, LEPRETRE Nathalie, GUILLARD Frédéric, ROSSELIN Elodie, BRIAND Claude, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre,
Etaient absents : LE VAILLANT Nicolas, LESEC Sylvie
Procuration de Sylvie LESEC à Pierrick BEDEL
Madame MORICE Anne-Marie a été élu secrétaire de séance.

Thème : Droit de Préemption Urbain
Objet : Parcelle AB 417

Monsieur le Maire présente la demande de Maître LHOMME Pierre, notaire à CAULNES, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 417 (12, rue de Bléruais), située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas préempter la parcelle AB 417

Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS